ABORNEMENT. Saumar: Poste !

35 fr. 18 on s'abonne : A SAUMUR,

Au bureau du Journal

ou en envoyant un mandat

sur la poste, et chez tous les libraires.

père, Ri Gonzale

lie Berling Réré, la Lapon Lapon Victor I

Henri Aug

Favre 1

Sansay, &

irt, etc., etc.

seraio

ve Frai.

18, 410

Courant

autres lon

lu journal.

ite.

Vanille

He: 214

fie, (23)

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Annonces, la ligne. . . 16 c.

RESERVES SONT PAITES

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne

ont pas rendus.

On a abonne A PARIS,

L'abonnement continue jurqu'à reception d'un avis conin tre. - L'abonnement dolt être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

20 Mars 1882.

Chronique générale.

Un conseil des ministres a été tehu vendredi matin. La rivalité de MM. de Freycinet et Léon Say s'yest de nouveau affirmée. Et tout président du conseil qu'il est, il ne semble pasque M. de Freycinet ail eu le dessus. C'est le projet d'initiative gouvernementale à op-poser à la proposition d'initiative parlementaire sur le rachat des chemins de fer qui a servi de terrain à cette lutte. M. de Freycinet voudrait bien se débarrasser des poucettes qu'il s'est laissé mettre lors de la formation de son cabinet. Mais M. Léon Say tient le bout de la chaîne et ne paraît pas vouloir le lâcher. Voils un cabinet qui pourrail bien prochainement se casser le nezsans qu'il soit même besoin d'un vote des Chambres pour le jeter bas.

En attendant, ces ministres ont tenu hier soir même dimanche) un conseil extraordinaire. On a dû y examiner le projet de modification à la loi sur le recrutement et statuer séance tenante, sauf avis ultérieur de la commission supérieure de la guerre. Il paraît que cela presse. Il nous faut rapprocher cette hâte de l'activité qui règne, nous affirme-t-on, en ce moment, dans les bureaux du grand état-major général. Même lièvre au ministère des affaires étrangères, où le télégraphe travaille incessamment. Nous n'avons absolument que des symptômes, mais ces symptômes rendraient assez problématique le maintien de l'armée. Il est évident que l'influence de la Turquie se fait sentir dans tous les mouvements de l'Egypte, de la Tunisie, de la Tripolitaine et du sud de nos possessions africaines; et cette influence ne s'exerce aussi ouvertement que sous le patronage occulte, mais puissant, rial europeen. La question est trop grave pour que nous la treilions à la

légère. Mais nous croyons que le pays fera sagement de se préparer à de graves éventualités.

Entre Vienne et Saint-Pétersbourg. - Grand émoi dans le monde politique par suite des mauvaises nouvelles de Vienne et de Saint-Pétersbourg.

L'Autriche ayant cru trancher la question de l'insurrection slave par l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine à l'Empire, pourrait être cause d'une guerre destinée à éclater plus tôt que nous ne l'avions pensé.

La Russie non-seulement proteste contre cette annexion, comme étant contraire au traité de Berlin, mais elle vient de répondre à cet acte du cabinet autrichien par un acte non moins énergique, en demandant aux puissances de se réunir en congrès pour déclarer que l'Autriche, ayant transgressé le traité de Berlin, doit revenir sur sa décision. La note laisse entendre que, dans le cas où les puissances ne répondraient pas à son invitation, elle se chargerait de régler elle-même cette question ainsi que celle des Balkans restée toujours en suspens.

Le Temps donne les indications suivantes sur les déclarations que le ministre des travaux publics a faites vendredi devant la commission des chemins de fer:

« En dehors de toutes considérations relatives au budget de 1883, le remboursement de 260 millions par les Compagnies constitue une opération de trésorerie qui n'est pas de la compétence de la commission.—Quant aux avantages des nouvelles conventions,

» 1° Les Compagnies consentent à une réduction sur les tarifs de grande vitesse qui est en moyenne de 7 0/0, plus une réduction égale à toutes celles que l'Etat pourrait ultérieurement consentir sur l'impôt de la grande vitesse.

> L'ensemble des recettes des grandes compagnies représentant un total de 400 millions pour la grande vitesse, on voit que

la réduction est au minimum de 28 millions.

» D'autre part, comme l'impôt perçu par l'Etat est de 23 0/0, si l'Etat le supprimait, les Compagnies devraient réduire leurs tarifs d'autant, c'est-à-dire encore de 92

» Leur sacrifice total pourrait donc atteindre 3 0/0 avec les 7 0/0 primitifs, et le résultat final pour le pays serait, avec les 23 0/0 de l'Etat, une réduction de 53 0/0 sur 400 millions, ou de 242 millions.

» 2° Les Compagnies consentent à réduire leurs tarifs de petite vitesse de 5 0/0.

» Or, les recettes de petite vitesse, sur l'ensemble de Compagnies, représentent 600 millions. Le bénéfice net pour le pays serait donc encore, de ce chef, de 30 mil-

» 3° Les Compagnies consentent à participer de leurs deniers à la construction de 10,000 kilomètres nouveaux à établir pour une somme d'un milliard, et la propriété de ces lignes restera à l'Etat.

» C'est en échange de ces énormes avantages que l'Etat consent à garantir les Compagnies contre toute éventualité de rachat pendant quinze ans. »

On voit que les avantages dépassent de beaucoup les concessions faites par l'Etat.

Le Réveil lyonnais publie une lettre adressée par M. Fournière, le promoteur de la grève de Bessèges, au ministre de l'inté-

Dans cette lettre, conque en termes d'une violence extrême, M. Fournière prétend que le ministre de l'intérieur, après avoir mis à ses trousses ses juges, ses procureurs, son préfet et ses baionnettes, l'a calomnié du haut de la tribune. Il ajoute que, grâce à ses efforts, les habitants de Bessèges ont méprisé la provocation que leur fit le gouvernement en envoyant des troupes.

Il ajourne, en terminant, « M. Goblet à » trois ans, alors que, n'étant plus ministre, » il sera de nouveau candidat. »

Une circulaire du garde des sceaux, à la date du 14 mars, a été adressée à tous les procureurs généraux pour leur prescrire de faire rigoureusement appliquer la loi aux jurás et aux témoins qui refuseront de preter le serment tel qu'il est inscrit dans le Code (500 fr. d'amende).

Le chiffre ne pourra pas être abaissé.

La commission des victimes du Deux-Décembre annonce aux contribuables quelque chose comme ceci:

Elle avait menacé de réclamer encore quatre millions à ajouter aux six déjà votés. Mais peut-être se contentera-t-elle de deux, — ce qui ferait huit millions en tout pour pensionner les bonnes ames que vous sa-

Il paraît que c'est pour rien !

Le fait est que les gens du & Septembre el ceux de la Commune, qui ne valaient pas mieux, ont déjà coûté bien davantage à la France.

On annonce de Lyon la mort du citoyen Favier, ex-membre du comité de salut public en 4870, ex-président du conseil d'arrondissement, fondateur du sameux comité central de la rue Grôlée.

Un député républicain de la Seine-Inférieure vient d'être mis en demeure, par quelques-uns de ses électeurs, conseillers municipaux, d'avoir à leur assurer le libre parcours sur tous les chemins de fer du département.

La police de Saint-Omer, sur l'ordre du préfet du Pas-de-Calais, vient de procéder à l'expulsion d'un religieux dans le couvent des Carmes, sous le prétexte qu'il était en excédant sur le nombre des religieux tolérés depuis l'exécution des décrets.

Le préfet du Pas-de-Calais se venge à sa icon de l'élection royaliste de M. Lefebvre

du Prey.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Par G. de LA LANDELLE.

XLI

ALLUSIONS. (Suite.)

- Je vous admire, dit Manuel. Mais, pour mon compte, si j'ai pris vos critiques en bonne part, je auis bien persuade qu'elles n'auront guère plu à mon cher oncle qui vient de tout entendre.

- Ah! fit le docteur. - Il était présent avec sa nouvelle famille. Ces

dames, par parenthèse, ont l'air très-bien. - Re! he! dit Delcambre, les deux tiers des fautes des fils de famille doivent être attribuées à la mauvaise direction que leur impriment leurs parents. Si monsieur votre oncle a trouvé que j'ai eu tort, je le plains d'être de ceux qui ont des oreilles pour ne pas entendre. Parlez-moi de M=• Vaurant!... Mais, bonsoir! Mes meilleurs souvenirs à votre ami Honoré, et à bientôt!

Manuel, dans le jardin du Luxembourg ni ailleurs, ne revit plus son encle le chevelier, et la vive impression qu'il avait ressentie éleit déjà fort émous-

sée, lorsqu'enfin celle qui devait lui donner le nom de neveu fut reçue à la gare d'arrivée par ses quatre enfants, par Delcambre et par lui-même.

Le docteur, qui connaissait tous les secrets, qui avait recu toutes les confidences et qui, dans l'enchaînement des faits, en partie reliés entr'eux par ses propres soins, voyait le symbole de ses aspirations les plus chères, put à peine déguiser son emotion.

> Eile se complaît au mystère Pour changer l'amertume en miel.

. Devant Dieu, devant la raison, devant le cœur, la seule gloire, c'est : sauver. »

Sauver, racheter, être rédempteur. Dans la balance des choses humaines, charger le plateau du bien, ne fût-ce que de grains de sable !

Les grands fleuves, les gros arbres, les plantes salutaires et les gens de bien ne naissent pas pour eux-mêmes, mais pour rendre service aux autres, a dit le sage Salomon.

Creuser dans le sable un puits qui fertilisera le désert, redresser l'arbre tortu, faire produire des fruits à la plante stérile, changer un inutile en homme de bien, voilà les œuvres de la charité.

Telles étaient les pensées qui assaillaient le docteur dont la tabatière, à toutes fins, servit d'excellent prétexte à l'usage qu'il fit de son mouchoir à carreaux.

Louis était monté sur le siège à côté du cocher

de fiacre. Carrossée archi-complète. En arrière, Mme Vaurant entre ses deux filles; en avant, Manuel entre le docteur et Honoré.

Avant d'être au logis, la voyageuse avait donné nouvelles de tous les hôtes du Hêtre, qui, eux aussi, viendraient à Paris cet hiver.

-- Il faut absolument que M. le comte, avant la fin d'année, ait fait office d'administrateur à la Compagnie Lutécienne, où nous savons, mon neveu, disait M= Vaurant, comment vous avez débuté; grand sujet de joje pour vos amis.

Faisant allusion à l'histoire de Mariette, telle que le docteur l'avait analysée dans sa conférence, Manuel répondit :

- J'ai reçu aujourd'hui même mon premier salaire, la première somme gagnée par mon travail.

- Jour faste ! dit le docteur.

- Jour heureux pour nous tous, ajouta Honoré. - Jour de votre arrivée, madame...

- Ma tante, s'il vous plaft, interrompit la veuve Vaurant avec un affectueux sourire. - Jour de votre arrivée, ma tante, et des excel-

lentes nouvelles que vous apportez. - Oh! c'est bien arrêté, bien convenu! Soul,

votre ami M. Gordien sera un peu retenu à Soreillac, où il doit continuer à diriger les travaux que M. le comte pousse avec un zèle infatigable; mais vers la fin de janvier il nous rejoindra.

Vint ensuite l'éloge de Laure, accueilli avec un

plaisir marqué par Noëlie et Hortense.

Manuel le savourait silencieux.

Personne ne fut oublié, Suzanne ni la comtesse. la charitable Fluviane, ni même les personnages secondaires tels que Jacques Bernard, la gentille petite Jeanne Simon et les Colas père et enfants.

- Le pauvre homme, demanda Manuel avec intérêt, se rétablit-il un peu ?

- Péniblement !... La misère l'a si cruellement éprouvé. ... Il aide un peu Bernard, mais n'a pas encore la force de s'industrier. Sans l'œuvre si charitablement organisée par notre conseil municipal, la mendicité l'aurait tué ainsi que sa petite Céline. Car, pour en vivre, ajouta gravement Mariette, il faut, des l'extrême jeunesse, en avoir fait profession.

- Docteur, demanda Manuel, l'histoire de cette enfant volée que vous racontiez à votre public a-telle quelque chose de vrai?

- Exacte d'un bout à l'autre, sauf les noms de lieux et de personnes. Pour mes conférences, je ne me ferais aucun scrupule d'inventer des fictions : mais je n'en ai jamais eu besoin, tant j'ai recueilli de faits d'une réalité trop malheureusement démonstrative.

- Oh! s'écria Manuel, je veux connaître tout cela.

- Doucement ! Administration, arts-et-metiers, chimie, travail obligatoire avant tout? Les études LA LOGIQUE DE LA République française.

La solennelle, compacte et ennuyeuse Republique française s'est attiré cette amusante leçon de la Gazette de France:

« D'après la République française, voici pourquoi le Sénat a bien fait de supprimer Dieu de l'enseignement primaire.

» Les anciens adoraient Jupiter. » Les Indiens adorent Boudha. Les Israélites adorent Jehovah.

» Donc, Dieu n'existe pas, car s'il existait l'univers entier l'adorerait sous un nom unique: la multiplicité des noms est, pour la République française, la preuve de son ina-

» Ce raisonnement rappelle celui sur les

anthropophages.

« Le mot anthropophage est composé de » deux mots grec: anthropos, homme, et » phago, je mange. Or les peuplades étrangères auxquelles on applique cette désignation ne savent pas le grec : donc il n'y

pas d'anthropophages. »

» Poussant à fond la conséquence du raisonnement éminemment scientifique de la Republique française, M. Jules Ferry est réso-Iu, maintenant, à supprimer de l'enseignement superieur le nom soi-disant historique de Napoléon.

» En effet, personne n'est d'accord dans l'univers sur la désignation de ce person-

» Les Italiens l'appellent Buonaparté.

» Les Français: Bonsparte. » Les Arabes : Bounaberdi.

» Donc Napoléon n'a jamais existé, car s'il avait existe tout le monde serait d'accord pour le nommer Napoléon.

» Donc, il devient indispensable de ne plus troubler les études scientifiques des jeunes crapauds des lycées de l'Etat, par le continuel souvenir de ce personnage, non moins faiot et mythologique que Bobeche et Galimafre. »

ALGERIE et TUNISIE.

Nous avons publié une dépêche de Tunis annonçant l'agression commise contre le chancelier du consulat français et le comte de Sancy. Le Temps à reçu à ce sujet les détails ci-après, en date de Tunis, 16 mars,

« Hier soir, à minuit, sur la promenade de la Marine, non loin de la Résidence, deux Italiens s'étaient arrêtés, écoutant la conversation que tenaient entre eux MM. de Lalande, consul suppléant, gérant du consulat de France; de Pomsyrac, chancelier, et le comte de Sancy.

» M. de Pomayrac les pria de s'éloigner. Les deux Italiens répliquèrent par des injures et s'avancèrent avec des cannes, frappant

à coups redoublés.

» M. de Lalande recut un coup de canne plombée qui fut heureusement paré et qui l'aurait assomme sans cela; M. de Sancy fut blessé légèrement à l'épaule; M. de Pomayrac courut chercher la garde.

sur le paupérisme viendront plus tard, lorsque, de simple employé, vous serez devenu administrateur. - Dieu vous entende! Mais comme vous y allez!

fit Manuel en souriant.

Sur ces propos, en arriva rue Bellechasse. Les concierges déchargerent les malles de madame, la mère de M. Vaurant, la tante de M. de Sardagne. Fiferlin et, qui plus est, Finette les

aidaient. Oh! ceci était toute une histoire ; ils les aidaient avant de permuter de condition, non pas, bien entendu, que maître Fiferlin dût se métarmophoser en bonne d'enfants. Bien qu'il eût rasé ses savoris en côtelettes, il aspirait à d'autres destinées. Et Finette elle-même montait en grade.

Toujours est-il qu'une fois la voiture déchargée, le ci-devant groom, après un regard expressif et un tendre serrement de main, suivit decilement le

docteur qui regagnait son domicile.

Retenu par un louable sentiment de discrétion, Manuel allait se retirer aussi, et sur le palier commun s'apprétait à saluer, quand M= Vaurant l'en empêcha en disant :

_ Entrez donc, mon neveu l N'êtes-vous pas de la famille?

(A suivre.) G. DE LA LANDELLE.

» Alors un des Italiens diriges son revolver sur M. de Lalande; mais, réfléchissant à la gravité de son acte, il rentra son arme en voyant la garde arriver.

» Les zouaves, accourus de la Résidence, s'emparèrent des individus et les conduisirent à la Résidence, d'où, après avoir été désarmés, ils furent conduits au consulat d'Italie par nos janissaires et par les zouaves. L'interprète Talozza leur reprocha leur conduite ignoble et les fit incarcérer. »

L'Agence Havas a communiqué la dépêche suivante de Rome, 17 mars:

« Une dépêche de Tunis, de l'Agence Stefani, dit que les deux Italiens Mino et Farisi, conduits par les zouaves français au consulat d'Italie, prétendent avoir été injuriés et provoqués. Mino ayant répliqué, une mêlée aurait suivi, dans laquelle Mino et M. de Sancy auraient reçu des coups de canne. Mino a eu des contusions guérissables en trois jours.

» Le gérant du consulat d'Italie a maintenu les deux Italiens en arrestation provisoire, et a prié le consul de France d'inviter ses nationaux à présenter immédiatement une plainte régulière, s'ils désirent qu'il soit

procédé aux termes de la loi. »

Le National reçoit d'Oran la dépêche sui-

« La reprise des opérations militaires dans le Sud oranais est certaine.

» Plusieurs colonnes vont se mettre en mouvement. » male de Lora raconica. Eta

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. - Nous apprenons de bonne source que les officiers de réserve de l'armée allemande ont reçu, six semaines avant la date ordinaire, l'ordre de rejoindre leurs corps respectifs pour y accomplir leur période annuelle d'instruction.

D'autre part, les officiers de l'armée active qui sont actuellement en congé vont recevoir prochainement un ordre sem-

blable.

Le gouvernement de Berlin a pris cette grave détermination à la suite de récentes difficultés survenues entre la Russie et l'Allemagne. Du reste, les rapports entre ces deux puissances sont de plus en plus tendus. C'est ce que constate aujourd'hui la Gazette de la Croix, organe ultra-conservateur, qui s'est toujours signalé par sa politique russophile.

D'après ce journal, la visite que l'empereur Guillaume a faite, dimanche, à M. de Bismark, a eu pour but de discuter la ques

« L'Allemagne, dit-il, n'éprouve aucune inquiétade, ni au point de vue diplomatique, ni au point de vue militaire. On peut être certain que l'homme d'Etat qui est chargé des relations de l'Allemagne avec l'extérieur a depuis longtemps préparé ses combinaisons européennes de manière à pouvoir parer à toutes les éventualités. »

Ces déclarations de l'organe de la Cour sont fort remarquées dans le monde poli-

tique. »

Russie. - On télégraphie d'Odessa à la France qu'on a saisi dans cette ville des proclamations demandant la guerre avec les ennemis de la Russie. Le général Gourko a écrit aux comités pour l'Herzégovine qu'il concourrait de son mieux à l'œuvre pansla-

D'après une dépêche de Tilsitt, publiée par plusieurs journaux, le général Skobeleff, parlant dans un club d'officiers à Saint-Pétersbourg, le 12 mars, aurait dit que « l'Empereur approuvait entièrement son discours, mais qu'il ne pouvait pas montrer ouvertement son approbation, parce que la Russie dépend trop de l'Allemagne. »

Si cette nouvelle est vraie, tout ce qu'on a dit du blâme infligé par l'Empereur au général est absolument faux. On doit aussi regarder comme mensongères les affirmations pacifiques du Journal de Saint-Pe-

Il y a en effet une contradiction formelle entre les déclarations officieuses et l'attitude provocante du général Skobeleff, aide de camp de l'Empereur.

On télégraphie de Riga que la navigation a été ouverte hier.

Les communications régulières par bateau à vapeur avec Lubeck, Stettin et l'Angleterre, seront reprises cette semaine.

Les glaces ont presque entièrement disparu du fleuve et du golfe.

ESPAGNE. - Madrid, 18 mars. - Dans le dernier conseil, tenu sous la présidence du roi, le ministre des affaires étrangères a déclaré que l'Espagne était résolue à maintenir ses droits incontestables sur Bornéo, droits que l'Angleterre paraît peu disposée à reconnatire.

BULLETIN FINANCIER.

La Bourse est hésitante, la spéculation n'engage pas de nouvelles affaires; la grande préoccupation du marché c'est la prochaine discussion qui va s'ouvrir sor le budget de 1883 et les combinaisons financières du ministre des finances. Les Rentes sont faibles dès le début :

On cole 83 sur le 3 0/0 et 82.82 en clôture; de 84.05 l'amortissable fait 83.87; le 5 0/0 fait 116.47 et 116.32. Les affaires sont restreintes sur toutes les actions

de nos sociétés de crédit.

La Banque de France est faible à 5,125. Le Grédit Foncier est très-activement demandé à 1,615; les obligations foncières et communales conservent un bon courant de demandes.

Le bilan du Grédit Lyonnais du 28 février porte que les dépôts à vue ont baissé de 19 millions, l'encaisse disponible s'élève à 78 millions, les actions sent fermes à 800.

Les demandes sur la Banque de Prêts sont un peu plus nombreuses.

L'Assurance Financière est ferme à 900. Les valeurs telles que le Rio-Tinto sont aux cours Les chemins sont lourds.

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre, par une décision en date du 15 mars, a interdit d'une manière absolue à tous les officiers de l'armée territoriale le port de la tenue militaire en dehors des époques de convocation.

On lit dans le Progrès militaire:

« M. le général de Launay, chef de la 4re direction au ministère de la guerre, va être appelé au commandement d'une division. Choisi par le général Campenon, uniquement en raison de ses mérites personnels et de sa haute expérience, le directeur de l'infanterie laissera au ministère d'aussi bons souvenirs que ses prédécesseurs, les généraux Thomassin et Thibaudin.

» Le XIX. Siècle annonce que le départ du général de Launay entraînera celui du colonel Tramond, et déclare « qu'il est temps de confier l'important service de sous-directeur à des chefs plus surs et d'une expérience

mieux constatée. »

» Loin de nous associer a une semblable appréciation, nous croyons être les interprètes de la majorité des officiers, en reconnaissant les capacités et la valeur du jeune colonel du 5º de ligne. Nous désirerions, dans l'intérêt même de l'infanterie, qu'il devînt le titulaire de la 4re direction: » nome mano son

Chronique Locale et de l'Ouest. ika ana itaangila, astan ya kilist sabitgamanisila

aatra estante, per floirember et par lui-mêule.

C'est ce soir lundi, à 5 heures 14 minules, que commence officiellement le Printemps. Mais il a devancé la date que lui avait assignée le calendrier; depuis plus de quinze jours, les fleurs et l'activité de la végetation nous ont signalé son retour. Pourvu que le père Hiver ne vienne pas empieter sur son domaine et roussir les beautés que le Printemps expose aux regards des mortels !

C'est à craindre, disent les bonnes gens : le mois de mars a eu trop de brouillards; celui de ce matin, notamment, a été des

plus intenses.

Quoi qu'il arrive, nous avons une vérilable température de mai ou juin ; la journée d'hier a été magnifique et celle d'aujourd'hui n'a rien à lui envier.

L'infortunée victime du triste accident arrivé samedi près du théâtre, le sieur Tulasne, est toujours dans un état trèsinquiétant. Il a été transporté à l'Hospice pour y recevoir les soins nécessaires et y

subir l'amputation d'une jambe; mais inquiétudes et mais inquiétudes age donne des inquiétudes, et peating

Les feuilles radicales, et le Courrier de Les feuties rue, font grand bruit d'un instruction dirigée contre un ecclésias ique chef d'institution à Châteauroux (Indre) coupable, disent les journaux républicains d'actes d'immoralité sur des enfants. Nous ne trouvens pas mauvais que ces organe s'indignent contre un misérable qui abus de la confiance des familles. Ce qui aous de la confiance des familles. Ce qui aous les journaux padio. étonne, c'est que les journaux radicaux et craignent pas de publier des phrases commi quelq

sous nos yeux, et dont le souvenir n'est pu seisi. près de s'effacer, il est impossible qu'aum Paul, père de famille consente à essayer encore par l'instruction congréganiste ses enfants, de l'instruction congréganiste

Voilà une réflexion bien mai placée, dan nes je notre ville surtout. C'est parler de con préco dans la maison d'un pendu.

Pourquoi n'appliquerait-on pas ce men larges langage aux établissements universitaire village après ce qui vient de se passer au collége » I Saumur? Le Sous-Principal, qui est en ses vo moment sous les verroux pour faits d'a sur se moralité sur des enfants, et contre lequel le feu poursuit une instruction, n'est-il pas au d'esse coupable que le chef d'institution de Ch en de teauroux, et doil-on en conclure qu'il étaiei impossible qu'aucun père de famille consent été vi essayer encore, pour ses enfants, de l'instre incet tion UNIVERSITAIRE?

A l'occasion de cette même réflexion, des a Journal d'Indre-et-Loire, s'adressant presse radicale, s'écrie :

« Ab l çà, impudents farceurs, entenda vous dire que les institutions congréganis sont toutes des foyers de débauche et de qu ruption?

» Bon nombre de vous y ont été éleik aux frais des âmes charitables. Enleuis vous dire que c'est là que vous avez » pris la morale que plusieurs de vous pris quent?

» On dirait, à vous lire, que, parmi a instituteurs laïques, il n'y a que des any de douceur et de pureté. Avez-vous des oublié l'instituteur de la Richardière, lle sieurs de l'Union libérale ! Il était props celui-là, hein!

» Six ou sept petites filles souilles m ce jeune libre-penseur, investi de la confina particulière de M. l'inspecteur Régule, ne devrait pas s'oublier dans vos buienni Chacun sait que cet instituteur-là, après une première enquête dudit Régnier, il mile tenu dans son poste.

» Elles sont jolies, les enquêtes de l'inpecteur Régnier | Dans quelques jouit nous aurons le plaisir de vous en out d'autres et de vous montrer ce qu'elles

» Et l'inspecteur Régnier lui-même, aut ment un pigeon sans tachel Quand done lett des vous une enquête sur ce pigeon-la Qui donc compterez-vous les colombes dell lesquelles il a roucoulé, au grand sonné des républicains eux-mêmes, qui ne so pourtant pas difficiles? » Nous les connaissons ces brillants p

tégés de M. Jules Ferry et de M. Daub sans. Nous avez-vous entendu dire quel fois que tous les instituteurs et professes laïques leur ressemblaient?

ANGERS.

Vendredi soir, au commencement de séance du Conseil municipal, M. le maire donné lecture d'une lettre de M. le minis des postes et télégraphes, annonçant qua fant partir du 1° avril prochain, le bureau domi graphique d'Angers restera ouvert jusque domi minuit. and make that of their

Tours.

M. le général Schmitz, commanded chef le 9º corps, réunissait vendredi de ble les ble les principaux fonctionnaires cirile militaires des cinq départements qui forme la circoncerie de la circoncerie del la circonscription de son grand commande ment.

L'archevêque de Tours, le général de vision Cerez, les préfets d'Indre el-Loife Maine-et-Loire, de la Vienne et des Sèvres, le procureur général près le control prisses de la procureur général près le control de la prisse de la control de la prisse de la control de la con Poiliers, les généraux commandant les divisions divisions militaires et les brigades de l'interdere l'intendant militaire, les présidents du bunal civil de la président de la pré bunal civil et de la chambre de commeté

Tous

voisi

aussi

jeun

neur subit cours Saint Les h L'e breux sieur raine. ment

Allay

firme

Cier B

d'adr expli servi tien] In pure

sion . à qu subs

> reau à cha d'hy à la

Re

nier

550 cun 5,00 qued

des 1 cent Yant

Tours, le procureur de la République de Tours, les chefs et sous chefs d'état-major Tours, les colonels des régiments de la général, le trésorier général le général, le trésorier général, le conserva-garnison, le trésorier général, le conserva-four des forêts d'Indre-et-Loire et plusieurs officiers de l'état-major du 9° corps assis-

taient à ce diner. L'excellente musique du 32° de ligne s'est fait entendre pendant le repas et la soirée.

ARGENTON-LE-CHATEAU.

i abusi

goog io

aux q

int à

entenda

avez o

armi w

des ans

confiand

egnier, (

a près une

ful mate-

scand

i ne se

lants pr

, Daub!

ent de

e minist

ndani

di à sa

s citils

i forme

mmank.

les De

Arrestation d'un incendiaire. - Depuis quelques semaines, des incendies sans cesse répélés jelaient la consternation dans le canon d'Argenton-le-Château, arrondissement Comple de Bressuire. Le coupable vient d'être enfin est pa de blesse de crit à ce sujet de Bouillé-Saint-Paul, le 45 mars, an Poitou:

« L'incendiaire est pris !... C'est un jeune homme de 17 ans, qui depuis trois semaide, dan nes jette l'épouvante dans tous le pays ! Ce le com précoce gredin a mis le feu dix fois en dix jours, en commençant par le moulin de Bailce men largeau. Il s'appelle Dessaivres; il est du

rsilaire village de Batte-Viande. ollege , Tout en montant la garde, la nuit, avec est en e ses voisins, il trouvai! le moyen de revenir its d'in sur ses pas après la garde finie, et d'allumer leque, le feu avec des torches de paille imbibées pas au d'essence. Dessaivres s'est trahi lui-même, de Chen désignant à un de ses voisins l'endroit où qu'il étaient des plants de fraisiers, qui lui avaient consent été voles. Dessaivres n'était pas seulement l'instre incendiaire, il était voleur; il avait volé pendant les incendies une montre à un autre voisin. Interrogé par les gendarmes, il a fait lexion, des aveux complets. — Les gendarmes ont aussi arrêté, aujourd'hui même, dans les rues de Bouillé-Saint-Paul, le père de ce jeune homme. »

> M. Harel, officier de la Légion-d'Honneur, encien commandant de la compagnie de gendarmerie des Deux-Sèvres, est mort subitement à son domicile à Paris, le 6 mars courant. Ses funérailles ont eu lieu à l'église Saint-Philippe-du-Roule, le surlendemain. Les honneurs militaires lui ont été rendus per une compagnie d'infanterie.

> L'assistance, toute composée de ses nombreux et anciens amis, comptait aussi plusieurs de ses compatriotes d'Alsace-Lorraine. Plusieurs officiers généraux, notamment MM. du Barail, de Rochebouët, Henri, Allavène, etc., ont, par leur présence, affirmé la haute estime dont jourssait cet officier supérieur, unanimement regretté.

LES CANTONNIERS.

d. le ministre des travaux publics vient d'adresser aux préfets, avec une circulaire explicative, un nouveau reglement pour le service des cantonniers charges de l'entretien journalier des routes nationales.

Indépendamment de prescriptions d'ordre purement administratif, le nouveau règlement, qui remplace celui de 1835, renferme des dispositions moins rigoureuses que ce dernier pour ce qui concerne les pénalités à infliger aux cantonniers.

D'autre part, la limite d'âge pour l'admission à l'emploi de cantonnier a été abaissée à quarante ans.

Entin on a simplifié les signes distinctifs des cantonniers. A la plaque de cuivre qui était lourde et fatigante pour la tête, on a substitué un simple ruban que les cantonniers porteront à leur coiffure habituelle.

On a depuis quelque temps adopté, au bureau des naissances des mairies de Paris, une excellente mesure.

le maire Elle consiste à remettre, à titre gracieux, à chaque personne qui vient déclarer un enfant et manifester l'intention de l'élever à domicile, une publication de la Société ri jusqu d'hygiène sur les soins hygiéniques à donner à la première enfance.

Recommandé à nos édiles.

Un journal a fait le calcul suivant :

La Chambre des députés se compose de 550 députés, lesquels touchent par an chacun 9,000 fr., ce qui fait un chiffre total de 5,000,000.

Il a été reconnu que la Chambre ne siége quecents fois dans l'année, et quela moyenne des sons l'année, et quela moyenne des séances est de deux heures, soit deux cents heures. Il en ressort les chiffres suivants: 50,000 fr. par seance. — 25,000 fr. par heure. 448 fr. par minute. — 7 fr. par seconde.

Chaque battement de ce grand cœur coûte donc 7 francs, pas davantage; c'est pour « rien ... » faire total han emelosi aga a

Sous ce titre : « L'esprit du crû », nous lisons dans le Journal de Maine-et-Loire :

» Un maire de l'Anjou, un républicain à tous crins, ceint de son écharpe, procède à une cérémonie nuptiale, et commence à donner lecture aux jeunes époux des articles du Codé civil qui les concernent.

» Soudain, il s'arrête au milieu de sa lecture, et fermant le livre : « Je crois inutile » d'aller plus loin, dit-il, parce que le reste » s'apprend à l'usage. »

Le Journal de Saint-Malo annonce que la statue de Châteaubriand a été transférée, de la place qui porte le nom de l'illustre écrivain, au square du Casino, sans bruit, à l'insu même de la population malouine.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 19 mars 1882.

Versements de 126 déposants (25 nouveaux), 47,820 fr. 34 c. Remboursements, 19,869 fr. 38 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Martigné-Briand, de Vibiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontrevault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes et de Saint-Lambertdes-Levées.

Publications de mariage.

Henri-François Riohé, mécanicien, et Joséphine Valteau, couturière, tous deux demeurant à

Joseph-François Lambert, cordonnier (veuf), et Clementine Dèce, cuisinière (veuve), tous deux demeurant à Saumure commer et al an apport

Revue Musicale et Théâtrale.

de 250 gr., princi l'inciti. MASSENET A ANCERS!

Angers-Revue publie ces lignes:

« Nous avons l'immense joie d'annoncer à nos lecteurs que Massener viendra le 28 mars diriger l'exécution d'une nouvelle suite d'orchestre (Scènes alsaciennes) à nos Concerts populaires angevins. La présence du maître parmi nous est une preuve de la haute estime qu'il professe pour notre orchestre. »

DEBUT DE JULES MASSENET.

D'après notre confrère Jennius, de la Liberté, Massenet a débuté comme compositeur à l'âge de dix-huit ans, en faisant exécuter, à l'église Saint-Pierre, à Montmartre, une messe avec orchestre, dont les soli étaient chantés par la famille Marié.

Notre confrère ajoute : « J'avais l'honneur, à cette époque, de partager avec le futur auteur d'Hérodiade les fonctions de timbalier, de tambour et de grosse caisse, dans l'orchestre que dirigeait le père Marié. Les répétitions avaient lieu au café Charles, rue des Poissonniers.

» Lors de l'exécution de la messe de Massenet à l'église Montmartre, comme il n'y avait dans sa partition d'autre instrument de percussion que les timbales, il me pria de me charger de cette partie, pour qu'il put aller au fond de l'église juger de l'effet.

» C'était en 1860, Massenet est né en 1842, il avait donc dix-huit ans. »

Dans sa séance de vendredi soir, le Conseil municipal d'Angers a voté une allocation de 1,000 fr. en faveur de la Société Philharmonique.

REPETITION DE Françoise de Rimini.

Samedi soir, au Grand-Opéra, a eu lieu la répétition générale en scène, et avec décors, de Françoise de Rimini.

Cette répétition, commencée à sept heures, s'est terminée vers minuit et demi.

On espère que la partition d'Ambroise Thomas passera lundi ou mercredi de la semaine prochaine.

MAIAN S

INCENDIE DANS UN THEATRE.

Une dépêche de Saint-Pétersbourg, 48 mars, annonce qu'un incendie a éclaté vers neuf heures du soir au Théâtre-d'Hiver, pendant la représentation. Les détails manwent encore, mais on croit qu'il n'y a pas de victimes.

INTÉRESSANTE JURISPRUDENCE THÉATRALE.

L'an passé, M. Baille, propriétaire, désireux d'entendre Faure au concert spirituel du Vendredi-Saint, avait loué une loge au

La même loge, par suite d'une confusion, fut louée à d'autres personnes; quand M. Baille arriva avec sa famille, les places élaient prises.

L'administration des concerts Colonne lui offrit d'autres places

Il refusa et fit un procès.

Samedi, après les plaidoiries de Me Clunet pour le demandeur, et de Me Doumerc pour l'administration des concerts Colonne, la 7º chambre a accordé à M. Baille le remboursement du prix de sa loge, plus 70 fr. de dommages-intérêts.

D'où il suit que le public a toujours le droit d'exiger d'un directeur de théâtre ou de concert les places qu'il a louées.

Théatre de Sauemur. Direction de M. J. ROUBAUD.

LUNDI 20 mars 1882. POUR L'AVANT-CLÔTURE DE LA SAISON THÉATRALE

2º et dernière représentation du grand succès LE JOUR ET LA NUIT

Opéra-bouffe en 3 actes, paroles de MM. Vanloo et Leterrier, musique de CH. LECOQ.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

Faits divers.

Bordeaux. - On a arrêté avant-hier un maçon, agé de quarante ans, pour avoir commis un véritable scandale, pendant la messe, à l'église Saint-Michel, et pour avoir frappé les agents qui, sur la demande du curé, avaient été requis pour procéder à l'arrestation du perturbateur.

Montpellier, 47 mars. Les lycéens de Montpellier sont en insurrection; jeudi, pendant une promenade, vingt et un élèves de philosophie abandonnèrent leur maître d'étude; aujourd'hui des troubles ont éclaté au lycée dans les classes de seconde et de rhetorique.

Un arrêté du directeur a licencié les 5°, 6° et 7° divisions, comprenant les mathématiques élémentaires, la rhétorique, la seconde, soit cent trois élèves.

Paris. — Un incendie s'est déclaré avanthier, vers midi, dans les magasins de nouveautés A Pygmalion, rue de Rivoli. Il a été causé par l'explosion d'un petit ballon-réclame place à proximité d'un bec de gaz. Tout un lot de ballons a successivement éclaté; on eut dit une fusillade.

Le rayon des fleurs et celui des chaussures ont été fort endommagés ; les dégâts s'élèvent à 25,000 fr.

Le feu a été éteint par le personnel de la maison; les pompiers de l'élat-major sont venus sous la conduite du colonel Paris, mais on n'a pas eu besoin de leur concours.

*** But a straight and some

Les banquises de glaces. — D'après une dépêche de New-York, d'énormes banquises s'étendent jusqu'à 200 milles au sud de Terre-Neuve. Cinq des plus puissants steamers ont été entraînes par les glaciers comme des fétus de paille.

Entre le cap. Race et Ronavista, quelques centaines de montagnes de glaces flottantes sont poussées vers le sud, à raison de plus de 2 milles à l'heure, par un fort vent du nord-est.

Toute la partie de l'Océan atlantique, traversée par les sleamers venant d'Europe. sera, sous peu, encombrée par des masses dangereuses de glaces. i e decemble de suit

Signa: L. Palmeret. Suchness Sign Un Américain vient d'inventer un pigeon and the contraction of the contraction of the contraction and the contraction of the cont

artificiel, lequel, lancé des boîtes à une hau teur de trente ou quarante mètres, prend ensuite un vol assez excentrique pour dérouter les tireurs les plus habiles.

Ce pigeon a été essayé à Birmingham, et l'avis général a été qu'il pouvait remplacer les vrais pigeons.

LES HOMMES LES PLUS RICHES DE LA TERRE.

La fortune des Rothschild est légendaire, mais il y a des mortels dans le monde plus riches encore que lui. On a parle de l'Américain Mackay, qui a 35,000 fr. à dépenser par jour. Il paraît que la Californie renferme plusieurs capitalistes de ce calibre. On cite O'Brien, Hood et Flain, associés dans les mines d'argent de la banque de Nevada, possédant chacun une fortune évaluée à 400 millions de dollars (cinq cent

Après eux viennent immédiatement Stanford, Huningtton, Crocker et Hopkins. On leur prête une fortune de 50 millions de dollars chacun (250 millions de francs) rien qu'en actions et obligations de chemins de fer; il est probable qu'il n'y a pas au monde de plus riches propriétaires qu'eux dans ce genre.

Mentionnons également, en Angleterre, le duc de Westminster, qui possède 16 millions de livres sterling (400 millions de francs.

Nouvelles à la main.

Toto joue au cerceau, trébuche contre un cail-

lou et s'étale de tout son long. On le relève; il a plus de peur que de mal; cependant il se met à pleurer à chaudes larmes.

Survient un vieux monsieur. - Voyons, mon petit ami, il ne faut pas pleurer: ca rend vilain quand on est grand.

- Alors, répond Toto en séchant ses pleurs et en dévisageant le monsieur, t'as dû rudement pleurer quand l'étais p'tit!

Nous avons vu un écriteau pendu au cou d'une aveugle et ainsi conçu : « Jelez un regard et un sou à celle qui ne peut

vous les rendre. »

- Vous savez, X... vient encore de recevoir un nouvel ordre!

Vraiment, lequel?

- Celui de purger sa condamnation.

Ministère des Postes et des Telegraphes.

Un concours pour le surnumérariet aura lieu le jeudi 20 avril 1882, au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part les jeunes gens de 17 à 25 ans sans infirmités, ainsi que les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'Etat et âgés de moins de

Les candidats devront adresser sans relard leur demande au directeur des Postes et des Télégraphes du département, qui leur transmettra le programme de l'examen.

La liste d'inscription sera close le 1er avril.

LE SANG, C'EST LA VIE!!! Le ROB LECHAUX Cresson et Salsepa-et lodures, garanti sans mercure, fortifie, purifie Le NUD LL UNA dants lymp hatiques, aux jeunes filles et aux femmes anémiques, aux convalescents et aux femmes anémiques, aux convalescents et aux vieillards affablis. Le NUD LC HALLY détruitans netourets ans puretes contenues dans le sang. Le NUB LC HALLY donne de l'appétit, fate cilite la digestion, supprime la constipation, évite les congestions. LE NUB LC HALLY querit rapidement les confessiones, Fozémas, Plaies, Douleurs, Toux rebelle, Astame, Rachitisme, Dépot de lait, etc., etc. GIFFISON DE BARTHES VIVES DE LO ANS GUÉRISON DE DARTRES VIVES DE 10 ANS Je n'ai, man-cher Confrère, que des éloges à vous fair que sur la préparation de vatre ROB LECHAUX, qui entre autres. — Une jeune femme souffrait horriblement entre autres. — Une jeune femme souffrait horriblement de dartres vives qui lui conviraient une partie du corps. Depuis plus de 10 ans elle était en traitenient sans aucun résultat. En quatre mois, au moyen de votre Rob Lechaux et de votre Pommade anti-dartreuse, elle a joitent anne guérison complète. Depuis plus d'un an elle jouit d'une parfaite santé, a NORY, Phe- de l'école de Paris, à Mayane. ROB I ECHAUX est le meilleur reconsdenner pour réparer les forces des jeunes gens affaiblis par les études et des hommes épuisés par le travail. ROB LECHAUX stranti sans mercure, rem-l'huile de foie de morus, et peut être donné des personnes. Envoi gratis d'une broch, intéressé avec statetat pressentes. GUÉRISON DE DARTRES VIVES DE 10 ANS des personnes. Envoi gratis d'une broch, intéresse avec stestat, nombr. Le flacon 4 fr.; expéd. franco de 6-h. pour une cure centre mandat-poste de 21 fr., adresse à Mario LECHAUX. Pharmacien-Chimiste, rue Sainte-Catherine, 16%, Bordeaux.

A Saumur : Normandine, pharmacien, et dans toutes les bonnes pharmacies.

Bibliographie.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la Librairic Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de possèder les plus grands ouvrages scientifiques, littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie; nos tecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33, à Paris.

Le 64° fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, consacré au département d'Ille-et-Vilaine, est mis en vente par l'éditeur Jules Rouff.

On y treuve des renseignements très-exacts sur ce département : situation, limites, nature du sol, cours d'eau, voies de communication, climat, culture, industrie, commerce, histoire, statistique, etc., etc.

Quatre gravures, dont la première hors texte, représentant des vues de Rennes, de Saint-Malo, de Fougères, du tombeau de Châteaubriand, et, enfin, une excellente carte du département, avec plan de Rennes, complètent un ensemble qui justifie l'immense succès obtenu par le grand ouvrage désormais populaire de V.-A. MALTE-BRUN.

L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUZIOU.— 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, SO france; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois.— Librairie A. Pilon, A. Le Vasseur, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

L'administration de l'*Univers illustré* prévient ses lecteurs qu'ils aient à se mettre en garde contre les propositions d'un nommé J.-M. Beaume, s'il venait solliciter ou renouveler des abonnements et en encaisser le montant. Cet individu n'a aucune qualité pour se présenter au nom du journal.

300 -

Le Journal des Connaissances utiles nous prie d'annoncer à nos lecteurs qu'il paraître dorénavant sous le titre de

La Revue Illustrée

UNIVERSELLE

Beaux - Arts, Connaissances utiles, Arts industriels.

Voici les nouveaux prix d'abonnements : Pour toute la France, un an, 25 fr., — six mois, 13 fr., — 3 mois, 7 fr.

Envoi franco d'un numéro spécimen contre 40 centimes adressés au Directeur, 58 bis, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.



LES CHEMINÉES ne fument plus avec le fumifuge H. CAHUZAC, ingénieur à Béziers (Hérault), breveté en France et à l'étranger. — Pose facile. — Prix depuis 12 fr. Envoi franco du catalogue.

PHILOTESINE au GOUDRON, poud los accompanys de la continue de l'ure les maiadies du larynx, des prondies et des controls au larynx, des prondies et des poudes de les maiadies du larynx, des prondies et des poudes maiadies du larynx, des prondies et des poudes maiadies du larynx, des prondies et des poudes maiadies à l'aris, poulvard Béaumarchale, et l'aris ; par Boite de Poudre vin rouge pour 100 litres, 2 results par les poudes de poudes que pour 100 litres, 2 results par les poudes de poud

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angen

DEPARTS ,	A The Case of
DE SAUMUR	A POITIERS
6 h. — matin.	to b or - A ANO
11 15 — 1 17 soir. 4 55 —	7 39 solr. 11 h, 12 ma
7 50 -	11 48 _ 9 10 404
DEPARTS DE POITIERS	ARRIVÉES
5 h. 50 matin.	O h 40
19 15 soir. 6 45 —	3 50 — 6 30 m
Il v n en entre	10 47 - 11 88

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et parisi Montreull à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M° FELIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, Grand'Rue, n° 8, Et de M° BEAUCHESNE, notaire à Ambillou.

A VENDRE

SUB LICITATION

Le dimanche seize avril mil huit cent quatre-vingt-deux; heure de midi, en l'étude et par le ministère de M. BRAUGHESNE, notaire à Ambillou, commis à cet effet par le jugement dont il est ci-après parlé, LES

IMMEUBLES

Dont la désignation suit,

Dépendant de la communauté ayant existé entre le sieur Vincent Vinsonneau, en son vivant propriétaire-cultivateur, demeurant au Grollay, commune de Grezillé, où il est décédé en septembre mil huit cent quatre-vingt, et la dame Jeanne Maillet, sa veuve, et de la succession dudit feu sieur Vinsonneau-Maillet.

Sur la poursuite de:

1º Ladite dame Jeanne Maillet,
veuve dudit sieur Vincent Vinsonneau,
en son vivant propriétaire-cultivateur,
demeurant au Grollay, commune de
Grezillé; ladite dame demeurant aux-

dits lieu et commune;
2º Demoiselle Scholastique Vinsonneau, célibataire majeure, demeurant au Grollay, dite commune;

Demanderesses, ayant pour avoué constitué M. Coquebert de Neuville; Contre:

1° Le sieur Jean Vinsonneau, propriétaire, demeurant à Bessé, commune du Toureil, au nom et comme tuteur du sieur Séraphin Vinsonneau, interdit, cultivateur, demeurant au Grollay, commune de Grezillé;

2º Le sieur Séraphin Chauveau, cultivateur, demeurant a Grezillé, au nom et comme tuteur du sieur Vincent Vinsonnéau, interdit, cultivateur, demeurant au Grollay, commune de Grezillé;

3º Dame Marle Vinsonneau, épouse du sieur Louis Percher, journalier, avec lequel elle demeure aux Alleuds, commune de ce nom, canton de Thouarcé;

4° Ledit sieur Louis Percher, journalier, demeurant aux Alleuds, même commune, tant en son nom personnel que pour assister et autoriser ladite dame son épouse; Défendeurs en leurs dites qualités,

ayant pour leur avoué constitué
M. Charles-Théophile Beaurepaire,
demeurant à Saumur, rue Gendrière,
n. 12:

En présence ou eux dûment appelés de :

1º Le sieur Désiré Marion, cultivateur, demeurant au bourg de la commune de Grezillé, au nom et comme subrogé-tuteur de l'interdit Vincent Vincent au partir de l'interdit vincent

2° Le sieur Dominique Moron, cultivateur, demeurant au bourg de la commune de Grezillé, au nom et comme subrogé-tuteur de l'interdit Séraphin Vinsonneau.

DESIGNATION

des

IMMEUBLES A VENDRE

Commune de Grezillé, canton de Gennes.

Premier lot.

Un hectare quinze ares de terre en

un morceau, situés à la Gagnerie, joignant au levant un chemin, au couchant Maindroux, au midi le même, au nord M. Mauriceau;

Sur la mise à prix de seize cents francs, ci... 1.600 fr. 2° lot.

Un morceau de terre, à la Chesnaie, contenant dix-neuf ares quatre-vingts centieres, joignant au levant Jean Boureau, au couchant Guindier, au midi un sentier et au nord Beritault;

Sur la mise à prix de cinq cents francs, ci.... 500 • 3° lot.

Dix-sept ares soixante centiares de terre, à la Richaumerie, joignant au levant M. Mauriceau, au couchant la route de Grezillé, au midi M. Mauriceau et au nord M. Priou; Sur la mise à prix de

4º lot.

La Boire du Grollay,
contenant trente-deux ares
quatre-vingts contiares.

trois cents francs, ci....

quatre-vingts centiares; joignant au levant M. Mauriceau, au couchant Mieslet, au midi un chemin et au nord un sentier;

Sur la mise à prix de neuf cents francs, ci.... 900 5° lot.

Vingt-six ares de terre, au Moulin-à-Vent, joignant au levant Royer, au couchant Gilardeau, au midi Royer, au nord un sentier:

Commune de Saulgé-l'Hôpital, canton de Thouarcé.
6 lot.

Vingt-huit ares de terre, aux Calquières, joignant au levant dame veuve Dupuy, au couchant Boureau, au midi Beaumont et autres, et au nord un chemin;

Sur la mise à prix de sept cents francs, ci.... 700 »

Total des mises à prix quatre mille cinq cent cinquante francs, ci.... 4.5

La vente de ces immeubles a été autorisée par jugement du tribunal civil de première instance de Saumur, en date du vingt-trois février mil buit cent quatre-vingt-deux, enregistré, lequel a fixé les mises à prix cidessus.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente a été déposé en l'étude de M. Brauchesne, notaire à Ambillou.

M° COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué poursuivant, M° BEAUBEPAIRE, avoué co·licitant, et M° BEAUCHESNE, notaire chargé de la vente, donneront tous les renseignements nécessaires.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant, à Saumur, le quinze mars mil huit cent quatre-vingt-deux.

F. COQUEBERT DR NEUVILLE.

Enregistré à Saumur, le quinze mars mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 150, case 1^r. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

(167) Signé: L. PALUSTRE.

Etude de M. ROUSSE, notaire à Martigné-Briand.

Aux termes de son testament fait en la forme olographe, en date, à Martigné-Briant, du vingt-sept juillet mil huit cent quatre-vingt-un, déposé le vingt janvier mil huit cent quatre-vingt-deux au rang des minutes de M'Rousse, notaire à Martigné-Briand, en vertu d'une ordonnance de la même date de M. Bodin, président du tribunal civil de première instance de Saumur, ledit testament enregistré à Doué, le vingt-trois janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 70, case 4, par M. Marchand, qui a perçu neuf francs trente-huit centimes pour le droit,

Mme Victoire Baffoué, en son vivantpropriétaire, veuve de M. Jean Sigogne, demeurant à Martigné-Briand, A légué à l'Hospice de Martigné-Briand:

1º Une somme de trente mille francs qui sera, sous peine de nullité de ce legs, être employée de la façonsuivante, dans l'année du décès de la testatrice:

Dix mille francs à la construction d'une chapelle pour ledit Hospice, et vingt mille francs à la fondation et à l'entretien à perpétuité dans le même Hospice de deux lits pour les indi-

gents;
2° Les draps, les nappes, les serviettes et les essuie-mains de la testatrice.

Pour extrait dressé en conformité de l'article 3 de l'ordonnance du quatorze janvier mil huit cent trenteun.

Avec invitation à tous les héritiers

qui prétendraient avoir droit à la succession de M^{me} Sigogne, d'adresser à M. le Préfet de Maine-et-Loire, dans le délai d'un mois, les réclamations qu'ils auraient à faire.

Pour extrait,
ROUSSE.
Saumur: 17 mars 1882.

MAISON A LOUER

Rue de la Petite-Bilange, nº 10.

S'adresser à M. Delamares. (11)

A VENDRE OU A LOUER

Faute d'emploi,

Belle LOCOMOBILE

De 15 chevaux, très-bon état, remise à neuf, fonctionnement garanti. Prix modéré, Elle conviendrait par-

faitement à no scieur ou minotier. S'adresser à MM. Gansuault frères, mécaniciens à Thouars (Deux-Sevres).

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

une maison

Rue Saint-Jean, nº 44,

Occupée par M. Limier, marchand de parapluies. S'adresser à M. Mollar, rue Bodin,

20, a Saumur. (111)

Me MAHOUDEAU, notaire à Tours, demande un premier clerc très-capable.

M. GAUTIER, notaire à Saumur, demande de suite un petit clerc sachant bien écrire. CAFÉ BARLERIN hygiènique de santé, stomachique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le Caré Barlerin est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, guent la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détauit la constipation, stimule l'appetit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉVRALGIES. Le CAPÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. Des mil-LIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du Care Barlerin, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CARE BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des saux minérales les plus en

Se vend en boites de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix: 2 fr., et de 250 gr., prix: 1 fr. 25.

réputation.

TA A TEMMERAM

LE COLLIER GALVANO-ELECTRIQUE RUSSE

du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix: 2 fr.
Produits admis à l'Exposition uni

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. Gondrand ; épicier, rue d'Orléans. (450)

BONNE NOUVELLE

M. VERNER

Opticien à Pontivy

SERA VISIBLE PENDANT 15 JON Hôtel de Londres, Sadan

Conservation de la vue gancertaine par l'emploi hygienique Lunettes de verres en cristal de les seules brevetées s. c. par l'Exposition de 1878. Grand chon Montures, Lunettes, Pince-Neu argent, acier, écaille; Barométa Longues-Vues, Jumelles.

pr

qu

pr

en

d'a

me

ren

tan

son

face

ren

mei

con

d'a

sieu

C'es

Die

ma

pre

tion

Voy

Con

ma

phré

pris

de s

dans

eche

d'un

que

Elle

serv

res,

Des,

de t

les y

P

E

Nota. — M. VERNERY fait to réparations d'optique, visite à du cile les personnes qui veulent le le faire demander.

M. VERNERY vend de confiance à prix fixe.

Prière de ne pas confondre l'or cien avec les marchands de lucel comme coux que la ville de Sauri possède.

Hétel de Londres, 15 jours seplement

UNION & PHÉNIX ESPACA

CAISSE DE CREDIT PERSONNEL.
L'Union et Phénix Espiagnapas de la maimple visa, le remboursemes deut ma simple visa, le remboursemes deut ma 3 3 mois ne dépassant pas 1,000 mm, au décès du souscripteur ou de l'un de se casant.
Tarif unique: 1,0/0 du montan du trait.
L'examen médical n'est obligatoire que ma garantie des traites dépassant 1,000 mm.
S'adresser pour le visa: A Paris, f, Rutlight
Aladrid, 1, Calle de Olozaga et d'antimmé
Alances de l'Union et Phénix Espagno, a fine
en Espagno, en Portugal et en Bélgique.

BAINS ET HYDROTHÉRAPH

M. SÉCHET

A l'honneur de prévenir les habitants de Saumur que se établissement de Bains et Hydrothérapie vient d'être complétement de Rien n'a été négligé, tant pour le confortable que pour la promptitude dans le service. Sonnerie électrique.

L'établissement est ouvert de 6 heures du matin à 10 heures du soit.

LA VELOUTINE

LIRE 168 MYSTERES de la BOURS

Envoi gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme) Capital 1 O Millions de la PARIS, 7, Place de la Bourse, 7, PARIS

Saumur, imprimerie de P. GODET.